



Créance à régler pour un colis jamais réceptionner

Par **geutyolil**, le **04/05/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je me suis abonnée à une école par correspondance vers sept 2008 et il se trouve que à peine quelque mois après, j'ai réalisé que sa serait trop difficile pour moi de suivre les cours ; donc quand l'école m'a envoyé les livres afin de continuer les cours, je ne les ai pas réceptionner.

Donc il me semble que les livres leur ont été retournés par La Poste mais actuellement l'école me réclame comme même le règlement des ces livres que je n'ai jamais uen ma possession.

Donc je voudrais savoir, si il faut comme même que je règle ces bouquins ?

Et il reste encor à peu près 2000 € à devoir leur régler si je continue les cours quel recours ai-je pou mettre fin à notre contrat vu que je n'ai pas le niveau pour suivre ces cours ?